



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement**

**Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture**

Distr. : générale
5 avril 2004

Français
Original : Anglais

**Réunion préparatoire d'experts
en vue d'une réunion intergouvernementale
sur les grands singes et
le projet pour la survie des grands singes (GRASP)**
Première session
26-28 novembre 2003, siège de l'UNESCO, Paris

Rapport de la réunion préparatoire d'experts en vue d'une réunion intergouvernementale sur les grands singes et le projet pour la survie des grands singes (GRASP)

Introduction

1. Le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) a été mis en place pour répondre à la prise de conscience qu'à ce jour, à l'aube du XXI^e siècle, chacune des espèces de grands singes était fortement menacée d'extinction, que ce soit dans un avenir immédiat ou au mieux dans une cinquantaine d'années, et que les nombreuses mesures de conservation déjà mises en œuvre dans l'ensemble des Etats de l'aire de répartition en Afrique et en Asie du Sud-Est auraient un impact plus important si elles s'inscrivaient dans une démarche systématique, guidée par des priorités. Le GRASP a été lancé en mai 2001, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec des partenaires et des parties prenantes issues des Etats de l'aire de répartition des grands singes, d'Etats donateurs, d'organisations non gouvernementales œuvrant pour la conservation et le développement, d'organismes des Nations Unies et d'autres parties intéressées.
2. Le GRASP a été enregistré en tant que partenariat de type II lors du Sommet mondial pour le développement durable, en septembre 2002. Le document définissant la stratégie du GRASP pour ce partenariat de type II indiquait qu'une réunion intergouvernementale sur les grands singes et le GRASP devait se tenir d'ici la fin de l'année 2004. L'organisation de cette réunion a été confirmée par la suite par le Conseil administratif du GRASP, en février 2003.
3. Le PNUE et l'UNESCO ont convoqué une réunion préparatoire d'experts en vue de la réunion intergouvernementale sur les grands singes et le projet GRASP, au siège de l'UNESCO, du 26 au 28 novembre 2003. Les objectifs spécifiques de cette réunion étaient d'élaborer et de discuter une stratégie mondiale pour la conservation des grands singes, ainsi que la constitution et le plan de travail du GRASP, qui devront être présentés à la réunion intergouvernementale.

4. Tous les Etats Membres et les observateurs de l'UNESCO et du PNUE, ainsi que les organisations non gouvernementales actuellement partenaires du GRASP, ont été invités à envoyer des représentants à la réunion préparatoire d'experts et les Etats de l'aire de répartition des grands singes ont été particulièrement encouragés à faire de même. Ont en fait participé à la réunion 17 Etats de l'aire de répartition des grands singes (parmi 23), 11 Etats n'appartenant pas à cette aire, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des représentants de la presse internationale. La liste des participants est disponible sur le site Internet du GRASP (www.unep.org/grasp).

5. M. Samy Mankoto (UNESCO) et M. Robert Hepworth (PNUE) ont présidé conjointement la session plénière de la réunion.

I. Allocution de bienvenue prononcée par les représentants de l'UNESCO et du PNUE (point 1 de l'ordre du jour)

6. M. Walter Erdelen, Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles de l'UNESCO, a ouvert formellement la réunion au nom du Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura. Souhaitant la bienvenue aux divers participants, il a souligné la nécessité de travailler de concert, en appliquant une démarche intégrée et multidisciplinaire, pour sauver les grands singes de l'extinction. Tout en reconnaissant la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les grands singes, il a mis l'accent sur l'importance de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation, de la recherche interdisciplinaire et de la surveillance.

7. M. Robert Hepworth, Sous-Directeur de la Division des conventions sur l'environnement du PNUE, a présenté les objectifs de la réunion :

- a) Accroître la visibilité du GRASP, par l'intermédiaire notamment de la presse ;
- b) Obtenir l'engagement des Etats de l'aire de répartition dans le GRASP ;
- c) Progresser de manière importante dans l'élaboration d'une stratégie, d'une constitution ou d'un règlement pour le GRASP et d'un plan de travail du GRASP.

8. Une vidéo a été présentée aux participants par Mme Jane Goodall, l'une des marraines du projet GRASP. En soulignant le rôle majeur du Partenariat GRASP dans la tentative de sauver les êtres vivants les plus proches de l'homme, elle a rappelé aux participants l'urgence et l'importance de trouver des solutions à leur situation critique et a réitéré son engagement au sein du GRASP. Des déclarations écrites, rédigées par des parrains du GRASP, M. Russ Mittermeier, M. Richard Leakey et M. Toshisada Nishida, ont été mises à la disposition des participants.

II. Adoption de l'ordre du jour provisoire (point 2 de l'ordre du jour)

9. L'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document UNEP/UNESCO/GRASP/PrepCom.1/1, a été adopté sans modification.

III. Remarques liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

10. M. Robert Hepworth s'est chargé de la présentation d'ouverture, intitulée "Arithmétique des singes", dans laquelle il a souligné les menaces pesant sur les grands singes et la valeur ajoutée par le GRASP aux efforts pour les sauver. En tant que nouveau partenariat de type II sous les auspices du Sommet mondial pour le développement durable, le GRASP établit des liens sans précédents entre les Etats de l'aire de répartition, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Depuis le début de son fonctionnement en 2001, le GRASP a mobilisé approximativement 1,8 million de dollars, qui ont été utilisés pour quelque 20 missions techniques et 17 projets sur le terrain. M. Hepworth a décrit dans ses grandes lignes la vision du GRASP prévoyant de mobiliser des sommes bien plus importantes que le chiffre minimal de 25 millions de dollars sur les cinq années à venir, pour l'ensemble des Etats de l'aire de répartition, et

exprimé l'espoir que, d'ici 2010 – la date fixée par le Sommet mondial pour le développement durable pour une réduction significative de la perte de biodiversité –, le GRASP aurait entrepris quelque 100 projets et assuré la survie de plusieurs milliers de grands singes à l'état sauvage.

11. M. Ian Redmond, responsable de l'équipe de support technique du GRASP, a donné une présentation intitulée "La vision planétaire". Il a rappelé les efforts consentis pendant les années 1990 par l'organisation non gouvernementale *Ape Alliance* et les trois leçons qui en ont été tirées, à savoir la nécessité d'obtenir une volonté politique au niveau le plus élevé en faveur des projets de conservation des grands singes et de s'assurer du soutien de la population locale et d'un financement durable.
12. M. Bernard Fosso, point focal du GRASP au Cameroun, a présenté les activités liées au GRASP menées au Cameroun, un des Etats de l'aire de répartition des grands singes. Il a donné une vue d'ensemble du réseau de zones protégées dans ce pays et de la manière dont il protège les populations de grands singes, puis il a décrit brièvement d'autres activités en rapport avec la conservation des grands singes, y compris le rapatriement de jeunes primates illégalement vendus.
13. Mme Lucilla Spini, M. Guy Debonnet et M. Mario Hernandez ont présenté conjointement les activités relatives aux grands singes menées à l'UNESCO. Ils ont attiré l'attention sur les activités du secteur des sciences exactes et naturelles, à savoir le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), par l'intermédiaire de son réseau mondial de réserves de biosphère, ainsi que le Centre du patrimoine mondial, qui axent tous deux leur action sur la conservation *in situ* des grands singes. Ils ont aussi mis l'accent sur les activités de renforcement des capacités et de formation, ainsi que sur les activités de surveillance exercées en collaboration avec l'Agence spatiale européenne (ESA).
14. Mme Evelyne Samu, du Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), s'est exprimée au nom de la société civile de la République démocratique du Congo. Elle s'est fait l'écho de l'intérêt et de l'engagement importants manifestés par les organisations non gouvernementales nationales au sujet des questions environnementales et en particulier du projet GRASP. Elle a attiré l'attention sur un atelier préparatoire en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour la survie des grands singes, qui s'est tenu du 26 au 28 septembre 2003 à Kinshasa. Parmi plusieurs réalisations, la réunion a mis en lumière les menaces qui pèsent sur les grands singes et surveillé la mise en place de l'Alliance congolaise pour la conservation des grands singes (ACCGS).
15. M. John Sellar, Responsable de l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES), s'est exprimé sur les activités de la CITES intéressant le GRASP. Il a donné une vue d'ensemble du commerce illicite des primates et un aperçu des difficultés et des défis rencontrés dans l'application de la Convention, suivi d'une description dans leurs grandes lignes des mesures nécessaires pour combattre ces activités illégales. Il a également illustré certaines des réalisations de la CITES, qui travaille en étroite collaboration avec l'Organisation douanière mondiale (WCO) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).
16. M. Fritz Balkau, de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE (UNEP/DTIE), a donné une présentation consacrée à l'industrie en tant que menace et partenaire pour le GRASP, dans laquelle il a dressé un panorama des avantages et des dangers de la coopération avec le secteur des entreprises. Il a analysé des activités telles que le développement du tourisme et des ressources minérales, avec un bilan de leurs résultats positifs et négatifs. Il est parvenu à la conclusion que la clé d'une coopération fructueuse entre le GRASP et le secteur des entreprises résidait dans une conception appropriée des projets et dans une politique gouvernementale avisée.
17. M. Robert Hepworth a annoncé que le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (PNUE/WCMC) était en train de préparer un atlas mondial des grands singes et que le représentant du PNUE/WCMC, M. Julian Caldecott, Directeur de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation, souhaitait rencontrer les délégués des Etats de l'aire de répartition pour discuter de cet atlas.
18. M. Neil Maddison, responsable des programmes de conservation du jardin zoologique de Bristol, a réalisé une présentation sur l'importance de l'éducation des communautés pour la conservation des grands singes. Il a fourni une mise à jour au sujet d'un programme d'éducation des communautés parrainé par le GRASP dans la réserve de biosphère de Dja au Cameroun, dont certaines leçons ont été

tirées. Parmi celles-ci, on peut mentionner la nécessité d'une communication transculturelle concernant la finalité des mesures de conservation et l'importance de la confiance mutuelle pour obtenir l'implication de la communauté locale.

IV. Discussion (point 4 de l'ordre du jour)

19. La discussion qui a suivi les présentations ci-dessus a permis aux organisations non gouvernementales, aux Etats de l'aire de répartition et aux Etats donateurs d'exposer leurs activités actuelles et leurs points de vue. Ces interventions sont résumées dans les paragraphes suivants.

20. Mme Ashley Leiman, Directrice de la fondation internationale pour l'orang-outang, a évoqué la situation déplorable des orangs-outangs en Asie du Sud-Est. Elle a attiré l'attention sur le fait, qu'à la différence des grands singes d'Afrique, les orangs-outangs sont menacés principalement par la destruction de leur habitat et que l'écotourisme ne constitue pas une solution viable pour eux. En conséquence, les efforts visant à garantir leur survie doivent être axés sur l'arrêt de l'abattage illicite du bois. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation et a décrit en détail les succès de diverses activités financées par le GRASP, dont une campagne télévisée de sensibilisation en Indonésie.

21. Mme Tracey Guiry, Directrice commerciale d'At Bristol, a présenté une proposition d'exposition mondiale sur les grands singes, qui pourrait consister en une série d'expositions : l'une visant l'Amérique du Nord, l'Europe et le Japon et destinée à encourager les donations en faveur des travaux du GRASP et à sensibiliser les consommateurs ; une autre à l'intention des Etats de l'aire de répartition sur le terrain et une autre encore pour la communauté professionnelle. Cette exposition devrait être prête à la fin de l'année 2004. Dans le cadre d'une présentation complémentaire, Mme Harriet Nimmo, Directrice de Wildscreen Trust, une institution caritative qui s'efforce de sensibiliser le public à la biodiversité et de la lui faire apprécier par des techniques d'imagerie consacrées à la vie sauvage, a décrit la fondation et attiré l'attention sur le projet ARKive (www.arkive.com), qui tente de rassembler numériquement tous les documents visuels et audio sur la faune et la flore sauvages en vue de leur utilisation gratuite par le public et à des fins d'apprentissage. *Wildscreen Trust* recherche le soutien du PNUE et de l'UNESCO pour le développement de ce projet.

22. M. Mark Zimsky de la Division de coordination du Fonds pour l'environnement mondial (DGEF) du PNUE (UNEP/DGEF) a présenté le fonctionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en relation notamment avec son domaine principal d'intervention, la biodiversité. Il a souligné l'importance du cofinancement par le FEM, celui-ci couvrant en particulier les coûts supplémentaires nécessaires pour obtenir des bénéfices environnementaux à l'échelle planétaire, et a indiqué que la priorité était donnée aux activités destinées à assurer la durabilité des réseaux nationaux de zones protégées et l'intégration de la biodiversité dans la planification sectorielle nationale.

23. M. Pak Widodo Ramono, Directeur de la conservation de la biodiversité auprès du Ministère indonésien des forêts, a exprimé sa reconnaissance à l'égard du GRASP et a souligné l'importance de ce projet pour son pays. Il a dressé un panorama des activités nationales visant à protéger les orangs-outangs, qui comprennent des mesures politiques pertinentes dans le domaine forestier, des zones protégées, des réunions annuelles d'experts sur la conservation des orangs-outangs et le travail de diverses fondations. Il a noté certains succès dans des zones protégées, mais il a également attiré l'attention sur le manque de ressources pour gérer correctement la plupart de ces zones. Il a exprimé son soutien à la mise en place de corridors faunistiques, tels que celui financé par l'Union européenne dans le Parc national Gunung Leuser. Il a indiqué que les ingrédients nécessaires à l'accomplissement des objectifs en matière de conservation étaient la responsabilité politique, les valeurs durables et le partage des bénéfices. Il a également suggéré d'adapter l'exposition itinérante sur les grands singes proposée aux contextes nationaux.

24. Mme Valery Belon de l'Ambassade des Etats-Unis, en présence du membre du Congrès des Etats-Unis, M. George Miller, a fait une déclaration au nom du Gouvernement des Etats-Unis, détaillant les nombreuses activités intéressant les grands singes faisant actuellement l'objet d'un soutien financier. Nombre d'entre elles sont financées par le Fonds de conservation des grands singes, mis en place dans le cadre de la *Great Apes Conservation Act*, votée par le Congrès des Etats-Unis en l'an 2000. Ce fonds, administré par l'*United States Fish and Wildlife Service*, a financé des projets au Rwanda, sur le territoire de la République démocratique du Congo, au Congo et en Ouganda. Elle a aussi présenté en

détail le soutien financier et technique apporté au programme CARPE et à l'Agence des Nations Unies pour le développement international (USAID), au Groupe de travail de la CITES sur la viande de brousse, au Groupe de travail sur la crise du commerce de la viande de brousse, à la *Wildlife Conservation Society*, aux Instituts Jane Goodall et au Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Le soutien des Etats-Unis a porté principalement sur le commerce de la viande de brousse. Une copie écrite de la déclaration des Etats-Unis a été soumise.

25. M. Justus Kashagire Tindigarukayo, Commissaire adjoint pour la faune sauvage au Ministère du tourisme, du commerce et de l'industrie de l'Ouganda, a souligné le rôle déterminant des communautés locales et de leurs pratiques et valeurs traditionnelles concernant la conservation des grands singes. Il a évoqué les réformes législatives et politiques en cours en Ouganda en faveur de la conservation des grands singes et exprimé son soutien à un partenariat avec les gouvernements voisins par l'intermédiaire d'une ratification conjointe de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CMS) et de la CITES. Il a fait ressortir la nécessité, pour le GRASP, de travailler avec les Etats de l'aire de répartition par l'intermédiaire de mécanismes non contraignants et, en particulier, par l'intermédiaire des plans nationaux pour la survie des grands singes. Il a aussi souligné le manque de coordination appropriée des apports provenant des donateurs et a réclamé l'élaboration de mécanismes de financement efficaces.

26. M. Hemmo Muntingh, Conseiller politique principal du Fonds international pour le bien-être animal, a évoqué les activités de lobbying de son organisation auprès du Parlement européen au sujet de la viande de brousse et la démarche cohérente de ce dernier, qui a consisté à fournir des fonds, à renforcer les capacités, à éduquer, à gérer les zones protégées et à faire appliquer les dispositions de protection. Il a également mentionné le soutien du Parlement européen au Programme Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC).

27. M. Rob Bowman, du Département de politique environnementale du *Foreign and Commonwealth Office* du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a réaffirmé l'engagement de son Gouvernement au côté du GRASP comme l'un des plus généreux donateurs à ce jour. Il a mis l'accent sur la nécessité, pour les pays et les organisations, de travailler ensemble et sur celle de rechercher d'urgence les causes du déclin des populations de grands singes. Il a affirmé que l'implication totale de l'ensemble des parties prenantes était essentielle pour que les mesures de conservation soient efficaces et a souligné l'importance du soutien politique et financier, qui encourage les donateurs à s'engager eux-mêmes sur le plan politique et financier.

28. M. Joseph Ipalaka Yobwa, Secrétaire général à l'Environnement et à la Conservation de la nature de la République démocratique du Congo, a attiré l'attention sur la nécessité d'actualiser et de renforcer la législation nationale au lieu d'élaborer de nouvelles lois. Il a décrit divers espaces, dans son pays, réservés pour la protection des grands singes et les lois forestières ayant trait à la conservation des grands singes. Il a aussi présenté des mesures concernant le GRASP, y compris des projets menés par l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il a souligné que l'éradication de la pauvreté était "au centre de tout". Il a également proposé comme candidat au soutien du GRASP une réserve forestière communautaire.

29. M. Dieudonné Ankara, point focal du GRASP au Ministère de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, a commenté l'état critique des grands singes au Congo, qui ont été gravement touchés par le virus Ebola. Notant le rôle des zones protégées, des conventions internationales et des lois nationales sur l'environnement dans le succès de la conservation des grands singes, il a attiré l'attention sur le fait qu'il existait actuellement trop peu de ressources pour faire appliquer ces régimes sur le terrain. Il a fait état des résultats positifs d'un atelier NGASP au Congo, qui a débouché sur l'adoption d'un plan pour la survie des grands singes, mais a ajouté que des moyens financiers supplémentaires étaient nécessaires pour publier le rapport de la réunion. Il a suggéré d'inclure les gorilles des basses terres occidentales dans l'annexe I de la CMS. Il a proposé que trois projets sous-régionaux, visant tous à combattre le virus Ebola, bénéficient du soutien du GRASP. Il a ajouté qu'il manquait au Congo les technologies de l'information adéquates pour coordonner les nombreux résultats de recherche. Enfin, il a encouragé le GRASP à mettre en œuvre des projets concrets sur le terrain par l'intermédiaire de ses points focaux nationaux.

30. Mme Ndeye Sene Thiam, point focal du GRASP à la Direction des Parcs Nationaux (Service des parcs nationaux) du Sénégal, a évoqué la nécessité de promouvoir la communication entre le GRASP et les Etats de l'aire de répartition, ainsi qu'un renforcement du soutien technique et informationnel pour l'élaboration des plans nationaux pour la survie des grands singes. Elle a souligné la nécessité de stratégies sous-régionales prenant en compte la migration des grands singes et a ajouté que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour mettre en œuvre ces plans d'action. Elle a également noté que, bien que de nombreux experts en primatologie effectuent des recherches au Sénégal, leurs efforts sont dispersés et non coordonnés, d'où une inefficacité et des recouvrements.

31. M. Arnulf Mueller-Helmbrecht, Secrétaire exécutif de la CMS, a fourni un bref panorama de la Convention. Il a exprimé son intérêt pour la proposition consistant à ajouter les gorilles des basses terres occidentales à l'annexe I de la CMS et a décrit comment cela pourrait se faire. Il a incité les parties à rejoindre la CMS en tant que moyen de former des accords transfrontaliers pour la conservation des grands singes. M. Redmond a également déclaré son soutien à la proposition du Congo d'ajouter les gorilles des basses terres occidentales à l'annexe de la Convention et a encouragé d'autres Etats de l'aire de répartition à proposer l'ajout d'autres sous-espèces dans cette annexe. Il a également suggéré d'utiliser la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme instrument pour protéger la diversité culturelle observée parmi les espèces de grands singes.

32. M. Frédéric Joulian, Directeur adjoint du Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris (France), a fait valoir que les mesures de conservation des grands singes devaient non seulement se focaliser sur les zones protégées, mais aussi prendre en compte la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les populations de grands singes. De plus, il a souligné qu'il était nécessaire d'évaluer la diversité des attitudes culturelles à l'égard des grands singes pour mettre au point des démarches cohérentes et culturellement appropriées en vue de la conservation de ces animaux. Cet objectif pourrait être atteint par une coopération étroite entre les spécialistes des sciences naturelles et des sciences sociales. Il a ajouté qu'il fallait analyser les échecs rencontrés par les mesures de conservation au cours des 20 dernières années, puis proposer et mettre en place des améliorations pour progresser dans le traitement de la crise urgente qui touche les grands singes.

33. M. Boniface Nyakageni, Conseiller auprès du Ministère de la planification de l'utilisation des terres, de l'environnement et des forêts du Burundi, a évoqué les difficultés rencontrées dans la surveillance du transport aérien des grands singes. Il a également exprimé son scepticisme à l'égard de l'implication des militaires dans les questions environnementales, du point de vue des compétences et de la motivation. Il a aussi ajouté que des inventaires des populations de grands singes s'imposaient dans les pays sortant de conflits.

34. M. Matthew Maige, Coordinateur de la conservation des espèces de la République-Unie de Tanzanie, a exprimé la nécessité d'impliquer les communautés locales dans la conservation des grands singes, tout en assurant un partage équitable des bénéfices. Il a également souligné le rôle majeur des organisations non gouvernementales dans l'appui apporté aux gouvernements, tant sur le plan technique que financier.

35. M. Gilbert-Gil Nandiguinn, Conseiller culturel de la Délégation permanente de la République centrafricaine auprès de l'UNESCO, a ajouté qu'il soutenait l'action sous-régionale proposée par le Congo pour combattre le virus Ebola.

36. M. Greg Cummings, Directeur du Fonds Diane Fossey pour les gorilles, a attiré l'attention sur le fait qu'environ 50 millions de dollars avaient été consacrés à la conservation des grands singes au cours des dix dernières années. Il a poursuivi en disant qu'il convenait d'accorder une plus grande attention aux erreurs du passé et aux causes, plutôt qu'aux symptômes, du déclin des populations de grands singes. Il a également souligné l'importance de la transparence, de l'autocritique et de la responsabilité en ce qui concerne le GRASP. M. Hepworth a répondu en indiquant que des normes de qualité seraient garanties dans l'ensemble du GRASP.

37. M. Tondossama Adama, Directeur adjoint des Parcs nationaux de Côte d'Ivoire, a exprimé son accord quant à la nécessité de ne pas se focaliser uniquement sur les zones protégées. Il a émis un appel à l'intention des partenaires du GRASP pour qu'ils apportent un appui à l'évaluation des populations de grands singes dans les territoires occupés par des rebelles et a présenté en détail les besoins financiers supplémentaires pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux.

38. M. Samy Mankoto, point focal du GRASP à l'UNESCO, a émis des commentaires sur les présentations et la discussion. Il a reconnu l'assertion, soutenue par les représentants de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire, selon laquelle l'attention ne devait pas se focaliser uniquement sur les zones protégées. Il a reconnu également l'importance de l'implication des communautés locales dans la conservation des grands singes. Il a attiré l'attention sur la valeur de l'approche prenant en compte les écosystèmes et sur le rôle du Réseau mondial de réserves de biosphère dans l'apport d'un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable et entre les zones protégées et non protégées. De plus, il a fait ressortir le rôle des réserves de biosphère transfrontières comme mécanismes efficaces pour la coopération transfrontière. Il a en conséquence encouragé un haut niveau de visibilité des réserves de biosphère à des forums tels que la Convention sur la diversité biologique et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il a aussi encouragé les Etats de l'aire de répartition à nommer des sites abritant des grands singes en vue de leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial. Il a souligné la valeur potentielle du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale en tant que partenaire du GRASP. Enfin, il a mis l'accent sur la nécessité de coordonner les fonds au sein de l'initiative GRASP.

39. M. Rob Hepworth a dressé la liste suivante des préoccupations et des besoins communs qui ont été révélés par les présentations.

a) L'utilisation des zones protégées pour la conservation des grands singes et la nécessité urgente, pour les partenaires du GRASP, d'aider les pays concernés à améliorer leur efficacité en termes de gestion. Une priorité parallèle est de protéger les grands singes vivant à l'extérieur des zones protégées, par exemple, dans les zones de transition, selon la démarche appliquée pour les réserves de biosphère.

b) L'implication des communautés locales en tant que parties prenantes dans les travaux du GRASP, en favorisant les actions servant leur propre intérêt, qui pourraient aussi bénéficier à la conservation.

c) Le traitement des questions transfrontières relatives à la conservation (migration) et au commerce illicite.

d) L'application des lois existantes, plutôt que la promulgation de nouvelles lois.

e) La sensibilisation à tous les niveaux.

f) Les questions sanitaires, notamment en rapport avec le virus Ebola – le PNUE a évoqué avec l'Organisation mondiale de la santé des mesures possibles pour combattre ce virus et d'autres maladies qui touchent à la fois les singes et les hommes et la mobilisation de l'expertise et de l'aide financière nécessaires.

g) La reconnaissance du fait que des moyens considérablement plus importants que les 25 millions de dollars mentionnés seraient nécessaires au GRASP.

V. Présentations et discussions des options pour une stratégie de conservation mondiale des grands singes (point 5 de l'ordre du jour)

40. M. Stanley Johnson, consultant au PNUE pour le GRASP, a introduit le document intitulé "Vers une stratégie mondiale de conservation des grands singes" (UNEP/UNESCO/GRASP/PrepCom.1/2), qui a été soumis comme document de discussion pour révision et soumission ultérieure à la réunion intergouvernementale prévue pour 2005. Il a souligné le fait que le projet de texte décrivait une

stratégie mondiale s'appliquant à la communauté internationale toute entière et constituait donc un cadre dans lequel le GRASP fonctionnerait. Il l'a comparé à l'Action 21, adoptée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, qui représentait un document moralement contraignant, définissant des objectifs généraux, des mesures clés à prendre, des acteurs clés pour ces mesures et le niveau de financement requis. Il revenait aux pays de mettre en œuvre leur propre Action 21 nationale. Le projet de texte était aussi similaire au Plan d'action du PNUE en faveur des mammifères marins en ce qu'il s'appliquait non seulement aux pays directement concernés en tant qu'Etats de l'aire de répartition, mais aussi à d'autres pays, pour lesquels la survie des grands singes constituait une question importante sur le plan éthique pour l'humanité dans son ensemble.

41. Il a attiré l'attention sur certaines questions évoquées dans le document de discussion, telles que l'importance relative des plans nationaux pour la survie des grands singes ; la nécessité de références pour les accords régionaux tels que le Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés en Afrique occidentale (2002) ; la nécessité d'impliquer des organisations intergouvernementales (par exemple la Banque mondiale, le Programme de développement des Nations Unies, l'Union européenne), des donateurs bilatéraux potentiels (le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union européenne, et d'autres pays par l'intermédiaire de leurs politiques et de leurs obligations d'aide au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement) ; le rôle des organisations non gouvernementales, en particulier dans les domaines de la sensibilisation internationale et de l'action sur le terrain ; le rôle du monde universitaire, notamment dans le contrôle de la qualité des données sur les grands singes et le rôle du secteur privé, qui possède le pouvoir de réduire grandement – ou d'augmenter légèrement – les chances de survie des grands singes.

42. La question du financement restait encore ouverte à la discussion, dans la mesure où les 25 millions de dollars mentionnés pour une période de cinq ans devaient être pleinement justifiés et risquaient d'être considérés comme une somme minimale.

43. Au cours de la discussion plénière, M. Johnson a expliqué, en réponse à une question de la *Wildlife Conservation Society* et de *Bristol Zoo Gardens* (Jardin zoologique de Bristol), que la stratégie mondiale proposée était destinée à l'ensemble des acteurs, dont les partenaires du GRASP constituaient un groupe. Le plan d'action du GRASP s'inscrirait dans ce cadre plus large. Le représentant de la Malaisie a attiré l'attention sur le fait que 70 % de la population d'orangs-outangs résidaient à l'extérieur des zones protégées existantes et qu'il était donc nécessaire d'impliquer le secteur forestier et le *Forest Stewardship Council* pour garantir l'encouragement de pratiques forestières respectueuses de l'environnement en faveur des grands singes.

44. Le Groupe de travail sur la stratégie mondiale, composé de 25 personnes, s'est réuni en parallèle aux groupes travaillant sur le projet de "constitution" et sur le plan de travail, le 27 novembre. Une version de cette stratégie révisée par le Groupe de travail et prenant en compte les commentaires formulés lors de la session plénière est disponible sur le site Internet du GRASP (www.unep.org/grasp). Les principaux points ayant fait l'objet d'une révision sont les suivants :

a) Le titre original du document de travail sur la stratégie faisait référence à une "stratégie de conservation des grands singes". Le terme "survie" a cependant été considéré comme plus approprié, compte tenu de l'urgence de l'action requise. Par conséquent, le titre est devenu "Stratégie mondiale pour la survie des grands singes".

b) Les paragraphes 10 et 11 ont été révisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de manière à expliciter plus clairement les spécificités des grands singes.

c) L'objectif global (paragraphe 35 (UNEP/UNESCO/GRASP/PrepCom.1/2)) a fait l'objet de débats prolongés, mais n'a été que légèrement modifié à la fin, en reconnaissance du fait que le défi immédiat, comme cela avait été indiqué, était "d'écarter la menace d'extinction imminente pesant sur la plupart des populations de grands singes". Les objectifs subsidiaires ont cependant été soumis à une réorganisation distinguant ceux nécessitant une attention immédiate de ceux à plus long terme.

d) La partie du paragraphe 37 consacrée aux mesures clés au niveau national est celle qui a suscité le plus de commentaires et a été considérablement retravaillée, l'accent étant mis sur : les moyens pour étendre au maximum l'habitat disponible pour les grands singes ; l'application de la protection existante ; la garantie que seront effectuées des évaluations de l'impact sur l'environnement

pour les projets de développements comportant un risque de pression plus importante sur les populations de singes ; et l'intégration de la protection de la biodiversité, et en particulier des grands singes, dans les documents stratégiques nationaux concernant l'éradication de la pauvreté.

e) S'agissant de la partie consacrée aux mesures clés au niveau international, on a mis davantage l'accent sur la réduction de la demande des consommateurs des pays industrialisés ayant des effets indirects sur les grands singes, comme par exemple la promotion des achats des seuls produits du bois bénéficiant de la garantie du *Forest Stewardship Council*.

VI. Présentation et discussion du projet de constitution du Partenariat GRASP (point 6 de l'ordre du jour)

45. Le document de travail concernant ce point (document UNEP/UNESCO/GRASP /PrepCom.1/3) a été présenté par Lucilla Spini de l'UNESCO. Elle a particulièrement insisté sur les catégories proposées de partenaires et d'organes du GRASP, c'est-à-dire le Conseil, le Comité exécutif, le Secrétariat, les équipes de support technique, les parrains et l'organe scientifique. Les procédures relatives aux finances du GRASP ont également été illustrées, comme celles devant être débattues dans le contexte de la constitution.

46. Une discussion générale s'est déroulée en séance plénière, durant laquelle les points suivants ont été soulevés.

a) La constitution vise à refléter la nature innovante d'un partenariat de type II sous les auspices du Sommet mondial pour le développement durable. Il s'agit par conséquent d'un nouveau type d'instrument, qui n'a pas véritablement de précédent parmi les textes existants.

b) Le projet proposé pourrait être interprété comme trop bureaucratique et il suscitait des questions quant à sa nature contraignante. Des préoccupations ont été exprimées, comme par exemple la possibilité qu'une telle "constitution" fasse obstacle à la mise en œuvre du GRASP dans les Etats de l'aire de répartition au lieu de la faciliter. On a également trouvé que le texte proposé était trop complexe et devait être simplifié.

47. Sur la base de ces remarques générales, le Groupe de travail sur la constitution s'est réuni en parallèle aux deux autres groupes. Quelque 25 participants ont été réunis. Le Groupe de travail a décidé de ne pas entrer dans les détails de la réécriture du texte proposé, mais plutôt de discuter des principes clés qui devraient servir de base à la rédaction d'un nouveau texte à un stade ultérieur. Le Groupe a également décidé que le titre devait être modifié et a proposé qu'il soit remplacé par "Règlement du GRASP" ou "Organisation et gestion du Partenariat GRASP" ou par un autre titre dans le même esprit. Les principes devant servir de base à la rédaction d'un nouveau texte ont été présentés en séance plénière et acceptés. Ils sont énumérés ci-après.

- a) Principes clés :
- i) Appartenance volontaire de tous les partenaires sur la base du soutien des objectifs du GRASP ;
 - ii) Absence de contrainte légale ;
 - iii) Intégration de tous les acteurs principaux ;
 - iv) Projet apportant un appui, complémentaire, non normatif ;
 - v) Fonctionnement du projet comme un partenariat de type II (tel qu'approuvé par le Sommet mondial pour le développement durable/la Commission du développement durable) ;
 - vi) Le GRASP devrait fonctionner avec les gouvernements comme partenaires au niveau des Etats de l'aire de répartition ;

- vii) Il convient que le GRASP suive les progrès réalisés en direction de ses objectifs, tant aux niveaux national qu'international ;
- b) Membres :
 - i) Les Etats de l'aire de répartition sont partenaires de plein droit du GRASP au niveau mondial ;
 - ii) Les Etats donateurs peuvent, s'ils le souhaitent, devenir partenaires de plein droit du GRASP ;
 - iii) Les Etats n'appartenant pas à l'aire de répartition peuvent soutenir les partenaires du GRASP au niveau mondial ;
 - iv) Partenaires = membres ;
- c) Administration :
 - i) Un Conseil du GRASP se réunira tous les deux ans ;
- d) Un Comité exécutif comprendra :
 - i) Quatre Etats de l'aire de répartition par sous-région (trois en provenance d'Afrique, un en provenance d'Asie du Sud-Est) ;
 - ii) Deux organisations non gouvernementales ;
 - iii) Le PNUE ;
 - iv) L'UNESCO ;
 - v) Un représentant d'accords multilatéraux sur l'environnement ;
 - vi) Une représentation appropriée des Etats donateurs ;
- e) Le Secrétariat :
 - i) Les Agences de parrainage (PNUE et UNESCO) fourniront un secrétariat en un lieu clairement défini ;
 - ii) Les fonctions en tant que secrétariat et en tant qu'agence seront séparées ;
- f) Le GRASP au niveau national :
 - i) Des dispositions, prenant en compte le rôle des points focaux, sont nécessaires concernant l'organisation du GRASP au niveau national ;
 - ii) La structure du GRASP dans les Etats de l'aire de répartition devrait encourager l'engagement avec d'autres entités pertinentes, par exemple, des groupes communautaires et des organisations non gouvernementales de plus faible envergure, en tant que partenaires locaux ;
 - iii) [Disposition parallèle éventuelle concernant les organisations soutenant le GRASP dans des Etats n'appartenant pas à l'aire de répartition] ;
- g) Comité/commission scientifique :
 - i) Pleine coopération et utilisation de l'UICN/du Groupe des spécialistes des primates/du Comité consultatif sur les grands singes ;

- ii) Modèle hybride de partenariat (experts et représentants des pays) ;
- iii) Multidisciplinarité ;
- iv) Décision finale prise par le Comité exécutif ;
- v) Rôles distincts du Comité/de la Commission scientifique et de l'équipe de support technique ;
- vi) Travail dans la limite des ressources disponibles ;
- vii) Une mobilisation de fonds ciblée sera nécessaire pour appuyer le rôle des scientifiques.

48. Ces propositions ont été soumises par le Groupe de travail à la session plénière qui les a acceptées. La session plénière a également décidé de mettre en place un comité exécutif intérimaire, ayant la composition suivante :

- a) Trois points focaux du GRASP : République démocratique du Congo, Ouganda et Indonésie ;
- b) Un représentant d'un pays donateur ;
- c) Deux organisations non gouvernementales : *Wildlife Conservation Society* et la Fondation internationale pour l'orang-outang ;
- d) Un représentant des accords multilatéraux sur l'environnement ;
- e) Le PNUE et l'UNESCO en tant que secrétariat.

49. Enfin, la session plénière a pris pleinement note de la déclaration d'intention du PNUE/de l'UNESCO pour le GRASP, qui a été développée pour expliciter le rôle du GRASP au sein de la stratégie mondiale pour la survie des grands singes. Cette déclaration d'intention est reproduite ci-après.

Déclaration d'intention du GRASP

Déclaration de mission

En tant que défi immédiat à relever, le partenariat associé au Projet pour la survie des grands singes (GRASP) doit écarter la menace d'extinction imminente qui pèse sur la plupart des populations de grands singes, à savoir les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées) et les orangs-outangs. Sa mission est d'œuvrer avec les gouvernements des Etats de l'aire de répartition et ses partenaires pour conserver des populations sauvages et viables de chaque type de grand singe et de s'assurer que, dans les cas où il existe des interactions entre les grands singes et les hommes, ces interactions sont mutuellement bénéfiques et durables. Le GRASP s'efforce aussi d'exemplifier et d'atténuer les menaces auxquelles sont exposés d'autres types d'animaux, d'oiseaux et de végétaux partageant les forêts où les singes survivent, et d'illustrer ce qui peut être obtenu dans ces écosystèmes fragiles grâce à un partenariat véritable entre l'ensemble des parties prenantes.

But

Le Partenariat GRASP aura pour but de conserver des populations viables de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes dans leurs habitats naturels.

Démarche distinctive

Le GRASP réunit tous les acteurs principaux – organismes des Nations Unies, traités sur la faune sauvage, entités non gouvernementales et gouvernements –, dans la première approche concertée à ce

jour pour faire face à une crise d'extinction majeure. Le GRASP est un partenariat de type II enregistré sous les auspices du Sommet mondial pour le développement durable, établi par le PNUE et l'UNESCO, et intègre également :

- Des gouvernements nationaux ;
- Des accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Des organisations non gouvernementales.

Le GRASP travaille également avec le monde universitaire, le secteur privé et des organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec d'autres donateurs.

Objectif

Le GRASP s'efforcera d'atteindre son but en utilisant ses liens politiques directs avec les gouvernements des Etats de l'aire de répartition et des Etats n'appartenant pas à l'aire de répartition ainsi qu'avec des organismes internationaux pour :

- Appuyer le développement des processus de planification et de surveillance aux niveaux national, régional et international ;
- Lever des fonds nouveaux et supplémentaires pour la mise en œuvre de ces processus de planification par les partenaires ;
- Engager un dialogue politique de haut niveau sur les questions touchant la conservation des grands singes.

VII. Présentation et discussion du plan de travail du Partenariat GRASP (point 7 de l'ordre du jour)

50. Un groupe de travail chargé de finaliser le projet de plan de travail du Partenariat GRASP est réuni et travaille en parallèle aux deux autres groupes de travail. M. Korli Korheina du Libéria joue le rôle de conciliateur.

51. Le Groupe a décidé par consensus que le projet de plan de travail contenu dans le document de travail (UNEP/UNESCO/GRASP/PrepCom.1/4) était satisfaisant d'une manière générale, tant par sa structure que par son contenu. Il a souligné cependant que ce plan de travail ne devait pas se suffire à lui-même et bénéficierait, pour sa mise en œuvre, d'arrangements synergiques avec d'autres initiatives pertinentes en cours.

52. Certaines questions de principe ont été soulevées, dont la nécessité que la stratégie et le plan de travail constituent un ensemble harmonisé de dispositions et de mesures recommandées et que les activités entreprises dans le cadre de ce plan de travail répondent à des besoins spécifiques des utilisateurs finaux. Ce dernier point a fait ressortir l'importance de réaliser des évaluations des besoins, tout au moins dans les Etats de l'aire de répartition.

53. Les principaux points soulevés par le Groupe de travail et au cours de la discussion qui a suivi en séance plénière sont résumés comme suit :

- a) Il convient que le plan de travail se focalise sur l'action *in situ*, mais il ne devrait pas exclure, si nécessaire, des interventions *ex situ*, à l'appui de l'action *in situ* ;
- b) Il convient que le plan de travail prenne en compte les significations spécifiques de termes tels que "amélioration de la conservation" et "viabilité des populations", lorsqu'ils s'appliquent à des situations locales ;

- c) Au cours de la phase de mise en œuvre du plan de travail, il convient que les Etats soient capables d'identifier les communautés et les partenaires nationaux spécifiques devant être ciblés ou impliqués ;
- d) Il convient que la partie relative au renforcement des capacités du plan de travail ait une large portée, prévoyant une formation pour une série de groupes spécifiques, y compris des magistrats, des policiers, des officiers des douanes et des parlementaires ;
- e) La collaboration transfrontière entre les Etats de l'aire de répartition et entre les institutions existantes dans la mise en œuvre du plan de travail devrait également représenter un indicateur clé de son succès.

54. Sur la base du résultat des délibérations du Groupe de travail, la session plénière a accepté le plan de travail, avec des amendements de son expression et de certaines de ses activités. Le plan de travail, tel qu'amendé, est disponible sur le site Internet du GRASP (www.unep.org/grasp).

VIII. Réunion intergouvernementale proposée sur les grands singes et le GRASP (point 7 de l'ordre du jour)

55. M. Robert Hepworth du PNUE a présenté ce point. Il a rappelé que le principal objectif de la réunion intergouvernementale prévue serait d'adopter la stratégie, le règlement administratif et le plan de travail du GRASP ainsi que d'obtenir des promesses de soutien financier pour les activités du GRASP. Au cours des discussions qui ont suivi, les points suivants ont été convenus :

- a) Date -- Compte tenu de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (février 2004) et du Congrès mondial de la conservation de l'UICN (novembre 2004), il a été convenu que la réunion intergouvernementale devrait se tenir au début de l'année 2005. Les dates exactes devraient être fixées dès que possible pour garantir un taux élevé de participation ;
- b) Lieu -- La République démocratique du Congo, le Nigeria et l'Ouganda se sont proposés pour accueillir la réunion intergouvernementale. Ces pays ont été remerciés et priés de confirmer leur proposition au secrétariat du GRASP au PNUE d'ici fin janvier 2004. Le secrétariat devrait ensuite contacter les pays-hôtes candidats afin d'obtenir une décision par consensus sur le lieu de la Conférence ;
- c) Participants -- La réunion devrait être intergouvernementale et accueillir des représentants des Etats de l'aire de répartition et d'autres Etats, notamment des donateurs potentiels. Des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé devraient aussi être invités ;
- d) Règles de procédure -- Les règles régissant les réunions intergouvernementales des Nations Unies (catégorie II) seraient appliquées ;
- e) Les apports devraient inclure :
 - i) La stratégie révisée pour la survie des grands singes ;
 - ii) Le projet de règlement pour l'administration du GRASP ;
 - iii) Le projet de plan de travail du GRASP ;
 - iv) Des rapports nationaux indiquant ce que font les Etats de l'aire de répartition pour mettre en œuvre le GRASP. (A cet égard, l'attention a été attirée sur la nécessité d'examiner avec soin l'état et l'avenir des communautés de chasseurs-cueilleurs vivant dans les zones forestières également occupées par les grands singes, qui sont souvent situées dans des régions transfrontières. En tant que parties prenantes clés dans le partenariat GRASP, il serait nécessaire que les Etats de l'aire de répartition aient une position claire sur leur statut quo) ;
 - v) Une déclaration de deux pages sur l'objectif du GRASP, sur ce qu'il accomplit et sur ce qu'il devrait accomplir ;

f) Les événements associés devraient inclure une manifestation scientifique secondaire d'ouverture et la première réunion du Conseil du GRASP, une fois le règlement administratif adopté par la réunion intergouvernementale.

g) Résultats obtenus à l'issue de la réunion intergouvernementale :

- i) Une stratégie pour la survie des grands singes, un règlement administratif du GRASP et un plan de travail adopté au niveau intergouvernemental ;
- ii) Une déclaration de haut niveau reconnaissant l'importance des grands singes du point de vue de la biodiversité et engageant toute l'humanité à assurer la survie des plus proches parents de l'humanité. Un projet de cette déclaration devrait être préparé à l'avance en consultation étroite avec les Etats de l'aire de répartition ;
- iii) Une série de promesses de soutien financier important pour la mise en œuvre du GRASP ;
- iv) Une indication de la façon dont les projets devant être financés par les fonds levés en faveur du GRASP pourraient être préparés, traités, mis en œuvre et faire l'objet de rapports ;
- v) Une indication claire du rôle des organisations non gouvernementales au sein du GRASP ;

h) Publicité -- A organiser convenablement à l'avance, par exemple à travers un événement parallèle du GRASP, lors de la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en février 2004 ; par des articles scientifiques, dans *Nature* par exemple ; et par des déclarations faisant autorité, formulées par les Etats de l'aire de répartition, sur l'état de conservation des grands singes sur leurs territoires. Il convient de veiller à souligner la spécificité du GRASP et le fait qu'il s'agit d'un partenariat nouveau et innovant, qui pourrait faire la différence ;

i) Comité exécutif intérimaire -- Le Comité exécutif intérimaire serait chargé de la préparation de la réunion intergouvernementale, y compris les documents nécessaires pour obtenir le soutien des organes administratifs du PNUE et de l'UNESCO au cours de l'année 2004.

IX. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

55. Les coprésidents, M. Robert Hepworth du PNUE et M. Samy Mankoto de l'UNESCO, ont mis l'accent sur les progrès réalisés lors de la réunion préparatoire d'experts, en particulier l'implication de presque tous les Etats de l'aire de répartition. Ils ont souligné l'importance des étapes suivantes visant à préparer la réunion intergouvernementale pour garantir un franc succès de celle-ci. La couverture exceptionnelle par la presse internationale de la réunion préparatoire d'experts devait être considérée comme un signe encourageant pour l'ensemble des participants et pour le GRASP, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la mobilisation des fonds. La dynamique devait être maintenue à cet égard. Après les habituels échanges de courtoisie, les coprésidents ont déclaré la réunion close le 28 novembre 2003.